



Réglementation et procédures du local

Club de Minéralogie de Montréal - Organisme Sans But Lucratif - <https://clubmineralogiemtl.com/>

Le local

- Tout le monde est responsable de la propreté et de l'entretien du local
 - **Chaque membre participe au rangement et à l'entretien de ce dernier**
 - À votre départ, votre emplacement de travail doit être aussi propre qu'à votre arrivée. Remplacez le matériel emprunté au bon endroit
- Les repas se prennent uniquement dans la salle à manger commune au 5^e étage
- Les toilettes publiques sont dans le corridor à l'extérieur du local
- Les jours et heures d'ouverture ainsi que le nom des responsables seront communiqués chaque trimestre sur notre site internet et notre page Facebook en fonction des disponibilités des bénévoles.

Le matériel

- Respectez les procédures prévues et affichées pour chaque appareil
 - **Avoir suivi la formation avant d'utiliser un appareil.**
- Respectez le matériel de chaque section :
 - Utilisez le matériel de la section pour lequel vous avez suivi la formation
- **Salle des scies et compresseur** (garder la porte fermée lors de l'utilisation)
 - **Scie à l'huile:** Suivre la procédure affichée (utilisation, vidange, entretien, etc.)
 - **Scie à eau (roches sédimentaires uniquement):** Suivre la procédure affichée (utilisation, décantation eau usée, entretien, etc.)
- Aucun effet personnel ne doit demeurer dans le local sauf :
 - Un coffre ou une boîte ou un sac identifié à votre nom, remis à l'endroit prévu et d'une grandeur maximale d'env. 20 cm x 25 cm x 50 cm.
 - Le CMM ne pourra être tenu responsable des effets personnels perdus, volés ou endommagés.

Nous rappelons à tous que les personnes qui entretiennent et s'occupent du CMM sont toutes bénévoles.

Si vous critiquez le temps et les efforts d'un de nos bénévoles, soyez sûr d'être en mesure de le remplacer et de venir nous aider à faire de ce club un endroit chaleureux et accueillant.

Le Comité d'Administration du CMM